



## ARRÊTÉ N°2025-21

### Objet : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULER

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,

Vu le code de la route,

Vu les travaux de ravalement de façades par l'entreprise STC SAURY au 69 rue des Aires - TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers.

### ARRÊTE

#### Article 1 :

**La circulation sera interdite du lundi 10 février au vendredi 07 mars 2025 de 08 h 00 à 17 h 00 rue des Aires, TAVEL (30126) pour le ravalement de façades.** Les contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions du code de la route. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

**Le permissionnaire devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation, à minima 48 heures avant.**

**La circulation sera à double sens dans la rue des Aires pendant les travaux du lundi 10 février au vendredi 07 mars 2025 de 08 h à 17h.**

Article 2 : Les services municipaux et la gendarmerie nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel, le 29 janvier 2025.

Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 30 JAN. 2025

